union générale
des syndicats ferc-cgt des personnels
des maisons des jeunes et de la culture
et de leurs fédérations

mai 2008 - N° 121

15,17 Passage Verdeau - 75 009 - Paris - tel : 01.47.70.40.35 - fax : 01.45.23.49.68 - cgt.mjc@wanadoo.fr

UNITE des MJC pour refuser la résignation

Couverture d'après une œuvre au crayon rehaussée d'aquarelle créée en 1860 par le célèbre peintre et caricaturiste Honoré DAUMIER, né à Marseille en 1808, décédé en 1879 et inhumé par la suite à Paris, au Père Lachaise.

Rien n'est plus important, aujourd'hui comme hier, que de refuser la division entre toutes les MJC de France qui ne se résignent pas.

La division, orchestrée au niveau des appareils fédéraux, fut un acte contre les MJC, et contre leurs projets laïcs et démocratiques d'éducation populaire.

Elle a visé de tous temps, en acceptant et en gérant les conséquences du désengagement financier de l'Etat, à faire la promotion des théories de la rentabilité appliquées à l'éducation et à la culture en dédouanant celui-ci de ses responsabilités.

Elle a encouragé le morcellement et la localisation des MJC, au nom du « chacun pour soi ».

Aujourd'hui, les directions de la FFMJC et de la CMJCF tentent une fuite en arrière par un alignement sur l'abandon des avancées sociales et démocratiques, encore maintenues à la FFMJC malgré les agressions de sa direction actuelle.

Il s'agit, à l'inverse :

- de retrouver le sens d'un espace commun tournant le dos aux « bricolages d'appareils » et aux « petites combines entre amis », à la résignation et à l'adaptation de la situation faite aux MJC,
- de reconstruire une expression nationale crédible en capacité d'affirmer l'importance et la nécessité des moyens publics pour l'utilité des projets MJC,
- de défendre le droit d'association pour les MJC, y compris dans les conventions imposées par les pouvoirs publics,
- de retrouver les conditions de formation initiale et continuée pour les personnels.

Les syndicats FERC CGT des personnels des MJC et de leurs fédérations appellent à la vigilance et à l'unité pour la défense des projets MJC.

Paris, le 13 Mai 2008.

Pour l'UG FERC CGT MJC, François CHASTAIN

Pour le syndicat FERC CGT Rhône-Alpes, Gérard LAMBERT

CA FFMJC 12-13 janvier 2008

Les membres du conseil étaient invités à adopter le procès-verbal de la réunion précédente.
Une surprise les attendait.
« Le compte-rendu ressemble étrangement à une prise de note très personnelle de la représentante du syndicat SUD-culture avec ses commentaires, ses états d'âme et réflexions anti-cgt... » déclare un administrateur.

Un procédé pour le moins suspect sur lequel Brigitte THOMAS, absente, ne sera pas en mesure de s'expliquer!

François BOVET, rédacteur du texte et pris la main dans le sac, avoue la complicité : *« Pour élaborer ce PV, j'ai utilisé, en effet, les notes que Brigitte THOMAS a fait parvenir à certains d'entre nous. J'aurai dû le relire avant de le transmettre au délégué général... »*
L'incident ne soulevant pas d'autre étonnement…,
le Procès-verbal sera réécrit...

« Nous devons voter aujourd'hui un Budget Prévisionnel pour 2008, car celui présenté lors du dernier CA n'a pas été approuvé.» souligne le président qui manifestait une évidente impatience à passer à autre chose…
Il invite le trésorier à intervenir.

Georges RIVET, qui ne s'attendait pas à devoir plancher si rapidement sur le sujet, se lance néanmoins : *« Je n'ai pas d'autre élément de présentation du BP 2008, que ceux déjà communiqués en octobre dernier. Les comptes de 2007 ne sont toujours pas connus, nous avons donc élaboré un budget à partir de celui réalisé en 2006... Je ne peux rien dire de plus, si ce n'est, que nous ne pouvons plus attendre pour l'adopter ...Il doit être présenté au ministère...»*
Sans avoir d'autres explications, sans poser de questions sur la rareté des réunions de la commission financière, depuis l'arrivée de Gilles LE BAIL, et sans le moindre trouble pour cette gestion de plus en plus opaque, le conseil adopta satisfait, le budget prévisionnel 2008.
Pour : 15, Contre : 2, Abstentions : 4. (Les DPN CGT ont voté contre).

Puis Gilles LE BAIL pris en défaut dans le cadre de ses responsabilités, va tenter de s'expliquer sur les raisons qui ne lui ont pas permis de présenter les comptes 2007.
L'homme était affable, le discours prudent.
Point ne faut trop en dire, en effet !
Au détour d'une phrase, et en y étant attentif, on pouvait apprendre, *« que des cotisations sociales restaient dues à l'URSSAF »* ou *« que le déficit allait s'élever à environ 300 000 € cette année ».*
Suivant une technique bien connue, le discours invitait chacun à suivre le délégué général dans un brouillard des plus épais… pour parler d'autre chose…
Ce que firent, d'ailleurs avec succès, les administrateurs sans se poser de questions, en parlant de tout, à l'exception de la question soulevée…

Le compte-rendu et le tour de table qui suivirent, très consensuel, concernant la tenue, quelques semaines auparavant, d'un *« séminaire jeunesse »* convoqué à l'initiative de la direction fédérale, sans concertation avec les MJC, allait clore la première partie de la réunion.

Les administrateurs étaient alors invités à aller se détendre et diner…, avant d'avoir, au retour, une réflexion sur le rapport moral de l'AG fédérale 2008, prévue à l'ordre du jour.
« Il faut échanger sur ce que nous attendons du rapport moral » intervient le Président BORDIER, en guise d'introduction aux débats, et… qui n'avait rien préparé.

Comme il est fréquent dans cette instance, chacun y va de son commentaire, à l'exception du délégué général Gilles LE BAIL qui, adepte du « cause toujours… », affichait un désintérêt manifeste pour le sujet.

Tous les sujets médiatiques glanés ici ou là, y passent : *« l'évolution de la société, de la France, du monde, de la planète...les réformes de SARKOZY* (qui ne soulèvent pas de critiques majeures) *et la situation des MJC avec en particulier la baisse inévitable des subventions publiques à laquelle elles doivent s'adapter, car c'est évident, le monde bouge...»*

Bref, un débat décousu !

Les administrateurs qui ne semblaient pas concernés par les MJC qui les ont mandatés et élus… entrainaient le Conseil d'Administration fédéral sur la voie de l'inutilité et de l'incompétence à les défendre et à les rassembler pour agir.

Un vrai sujet de réflexion !

« Nous avons pris des notes de cette discussion. Elles nous servirons à élaborer le rapport moral... » a conclu, satisfait, le président.

La chose était entendue, les membres du conseil n'avaient rien à redire, et la séance fut suspendue jusqu'au lendemain matin…

La direction de la FFMJC qui s'oppose à l'autonomie des MJC et à leurs projets locaux d'Education Populaire a inventé, « un projet fédéral » centralisateur.
L'encadrement de la FFMJC en est à l'initiative, avec en particulier Michel DEHU, délégué général à l'époque, et Christian MAUREL …
Mais les faits sont têtus. Les MJC l'ont ignoré.
Seuls ses instigateurs en parlent encore …
« Le projet fédéral », était donc à l'ordre du jour de la réunion.
« On a un projet fédéral. On ne peut pas dire qu'il nous soit très utile. Nous devons donc l'adapter à la situation d'aujourd'hui pour préparer l'avenir... » déclare Philippe BORDIER en invitant chacun à s'exprimer.
« Je ne voudrais pas te contredire, intervient, hésitante, Nicole GUYETAND, *mais ce sont des projets des MJC et de leurs fédérations, dont il faudrait parler*

(suite page 3)

Sommaire

Editorial page de couverture
Echos des Instances p.2 à 8
Notes de lecture p.4 et 5
Hommage à Jean LAURAIN p.6
Le Mai 1968 p.7
La Commission administrative de l'UG p.8

Directeur de la Publication : François CHASTAIN

Comité de rédaction : François CHASTAIN, Claude DADE BRENJOT, Jean-François LAURENT

Imprimerie Nouvelle - PARIS

mai 2008

(suite de la page 2)
Ce serait plus pertinent me semble-t-il ? ».
François BOVET qui manifestait des signes d'impatience et ne voulait pas, à l'évidence, voir ce débat s'éterniser, intervient : *« On ferait mieux de se préoccuper du site internet de la FFMJC qui ne fonctionne pas »* dit-il.
Gilles ROUBY enchaine : *On ne parle plus d'ATTAC...où en est-on ? »...*
Les administrateurs, peu enthousiastes, tournaient en rond, parlaient d'autre chose, le débat s'enlisait…

Philippe BORDIER revient sur le sujet : *« l'important, c'est que le projet fédéral se décline dans toute l'institution. Nous devons déterminer ce que la FFMJC attend des MJC. C'est essentiel !* dit-il, *c'est pourquoi je propose la mise en place d'un groupe de pilotage qui fera des propositions. ».* Il sera composé de 5 administrateurs nationaux, 4 DPN (dont 2 CGT), le délégué général.
Pour : 17, Abstentions : 4. (Les DPN CGT ont voté Pour).

La question suivante au menu de la réunion, et en lien direct avec la précédente, concernait l'évolution de la fonction des directeurs chargés de délégation régionale. C'est à dire des personnels mis à la disposition des FRMJC pour mettre en œuvre, dans le respect des règles communes, les orientations prises par chacune d'elle.
Une orientation d'AG de la FFMJC combattue par l'encadrement pour préserver à certains, des intérêts corporatistes, et qui n'a pas été imposée par les directions fédérales successives, complaisantes.

« Les prochains départs à la retraite de délégués régionaux sont à prévoir, ... c'est l'occasion d'avoir un échange sur ce qu'est un délégué aujourd'hui. N'est-il pas temps de faire évoluer cette fonction ? », déclare le président qui ajoute prudent, *« il faut se saisir de la réalité de leur travail et mener une réflexion ».*
Gilles LE BAIL présente alors, une étude réalisée par les intéressés. *« Elle fait apparaitre, suivant les FRMJC, des disparités importantes dans le travail des délégués »* dit-il.
En d'autres termes, il y a des délégués qui travaillent moins que d'autres.
Ce que les personnels savaient depuis longtemps et que la direction fédérale refuse d'admettre.

Gilles LE BAIL commente : *« Le travail des délégués est fonction des réalités régionales. Mais en tout état de cause, le travail en région se fait au détriment des missions nationales que nous leur confions.*
Nous devons revoir ce type d'organisation.
Il ne peut pas y avoir deux donneurs d'ordre...Et puis, il y a plusieurs types de professionnels : les directeurs chargés de délégation régionale, les délégués régionaux, il faut mettre de l'ordre dans tout çà » précise-t-il.

Les représentants des FRMJC présents, pressentant des menaces pour l'existence même de l'association qu'ils représentent, s'inscrivent dans le débat.
Nicole GUYETAND de la FRMJC Lorraine, est la première à intervenir : *« Avant toute discussion, nous avons une démarche, préalable et indispensable, à avoir. Il nous faut discuter de cette question dans les FRMJC qui sont les premières concernées. Sauf à considérer,* précise l'administratrice, *que l'objectif poursuivi vise un autre projet dont les FRMJC ne seraient plus parties prenantes... »*
Pierre VIAN, président de la FRMJC Bourgogne, réagit à son tour : *« La FRMJC n'envisage pas de fonctionner sans délégué. Elle a besoin de celui-ci pour travailler au développement des MJC sur le territoire, pour accompagner les élus.*
Le maintien d'un délégué en région est une priorité. Y compris une priorité économique... d'autant que se sont les FRMJC qui financent le poste... »

Gilles ROUBY, qui semble vouloir régler des comptes, se fait l'adepte d'une réforme : *« On est tous accro dépendants aux délégués régionaux. Ce n'est plus possible. Il faut y mettre fin et réfléchir à d'autres modes d'organisation... »* chacun avait compris que l'accro dépendance concernait Gilles ROUBY qui parlait pour lui.

Gilles LE BAIL qui avait oublié dans son exposé un détail ajoute : *« Nous devons aussi réfléchir au statut de membre de droit des délégués dans les conseils d'administration des FRMJC. Il est peut-être temps de revoir cette question »...*
Le voile se levait prudemment sur ce qui apparaissait, de plus en plus, comme une véritable réforme de remise en cause du projet démocratique d'éducation populaire des MJC.

Le président BORDIER, de connivence avec le délégué général, allait en dire un peu plus.
Pour étayer le propos il avance: *«Les MJC ne sont plus les interlocutrices des collectivités locales. Se sont maintenant les délégués régionaux».* Fort de cette affirmation erronée et décalée des réalités, il ajoute : *« Finalement est-ce que la FRMJC est le bon échelon ? A-t-elle encore sa pertinence ?*
Les délégués régionaux n'ont-ils pas autre chose à faire que dépenser de l'énergie et de l'argent pour soutenir des MJC dont on sait qu'elles sont perdues ?... »

Une déclaration lourde de sens, qui ne souleva aucune protestation et laissa l'assistance dans un mutisme inquiétant pour l'avenir.
La suite de la réunion sur le thème « relations extérieures », allait apporter un éclairage au projet. *« Nous avons rencontré la* (suite page 5)

En Bref...

La scission FRMJC Ile de France, malmenée par le désengagement financier de l'Etat et par la politique d'acceptation et de résignation conduite par son président et la majorité du conseil d'administration, accumule déficit sur déficit. *« -769 980 € de perte en cinq ans »* a fait remarquer, dans une déclaration, Gilles REMIGNARD délégué du syndicat FERC-CGT des personnels. Celui-ci stigmatise l'inaction de la direction de la FRMJC s'agissant des orientations prises par les MJC en Assemblée Générale, comme en particulier *« la mise en place d'un plan de développement régional »* toujours en suspens, et les initiatives concernant *« la recherche de subventions en direction du Conseil Régional et le lancement d'une campagne revendicative, avec les MJC, pour l'exonération de la taxe sur les salaires... ».*
« Rien n'a été fait » précise le syndicat qui en appelle aux MJC et aux personnels pour mettre en échec la politique de la direction de la FRMJC Ile de France.

Note de lecture *par Claude DADE-BRENJOT*

« Les MJC de l'Eté des blousons noirs à l'Eté

« L'histoire des MJC est paradoxale » avertit Laurent BESSE, dans la préface de son livre édité par les Presses Universitaires de Rennes. Par la quantité de faits, de notes informatives, de noms cités mais également par les omissions, le livre de Laurent BESSE donne du sens à ce qui est raconté.

Le livre suscite un réel intérêt en raison du MAL VIVRE continué de toute une jeunesse ainsi que celui des associations comme les MJC qui lui ont été toujours ouvertes malgré de considérables difficultés de reconnaissance et de financements.

Le livre est aussi l'histoire du renoncement d'Etat à ce qui voulait participer d'une politique d'Etat en direction de la Jeunesse et la Culture.
Sur les mesures prises par les pouvoirs publics qui ne passent pas comme une lettre à la poste, Laurent BESSE cède, à défaut d'analyse, à une appréciation « convenue et bien pensante », qui dit que « C'est la faute des communistes et de la CGT », celle-ci étant toujours présentée comme un bloc et non comme l'organisation syndicale démocratique des personnels, qui pratiquait de larges débats pour arrêter ses positions le plus souvent soutenues par la majorité des personnels et des MJC.

Malgré ces réserves, le livre de Laurent BESSE est important par sa contribution à l'histoire des MJC et de la FFMJC.

Le livre s'intéresse à l'évolution de la profession de directeur de MJC.
Il omet cependant de citer les longues négociations aboutissant en 1972, à la signature par Claude DADE-BRENJOT pour la CGT et par le Président Paul JARGOT au nom de toutes les Fédérations Régionales de MJC, de la première convention collective de ce secteur d'activité.
Une convention qui va nécessairement revaloriser les rémunérations des personnels des Fédérations MJC. Elle reconnaît la place des représentants des personnels dans les instances fédérales.
La convention sera dénoncée et combattue par les scissions fédératives régionales soutenues par le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. La convention s'applique toujours à la FFMJC. Elle pourrait être étendue aux personnels des MJC par la signature de l'avenant proposé par la CGT, ce qui apporterait une très grande cohérence à l'ensemble du secteur des MJC.
Laurent BESSE ne dit mot, également, de la suppression du financement d'Etat pour la formation professionnelle des nouveaux directeurs (trices) de MJC qui fut suivie par un invraisemblable abandon des directions fédérales successives. Ceci, malgré l'opposition et les initiatives de sauvetage soutenues par Jean-François LAURENT, aux noms des DPN membres du CA fédéral.

Laurent BESSE cite l'incroyable agression à l'encontre du droit d'association des MJC et de leurs fédérations, suite au Ministre MISSOFE et ses « Mille Clubs ».

La patate chaude du parti gaulliste est passée au nouveau Secrétaire d'Etat, Joseph COMITI, venant du célèbre SAC. Celui-ci déclenche une véritable guerre aux MJC en utilisant les présupposés politiques dans la presse accompagnés de mesures de rétentions administratives et financières, avec un acharnement maladif et un esprit de revanche contre la jeunesse, suite aux évènements de Mai 1968, comme si le considérable mouvement social et de la jeunesse étudiante était le fruit des MJC.

Toute la presse s'est emparée de cet énorme conflit Etat/MJC, sans toutefois produire des analyses sérieuses en relation avec l'excès d'autoritarisme d'Etat, mettant à mal la République.
Toutes les MJC ont été concernées et ont délibéré pour ou contre les mesure imposées par le Secrétariat d'Etat. Ce fut une grande page d'histoire de la résistance des MJC qui se manifestèrent avec le concours de la CGT, des personnels et du Président Paul JARGOT, décidés à ne pas laisser faire. Une résistance soutenue par trois assemblées générales successives de toutes les MJC de l'hexagone.

Laurent BESSE consacre des lignes à la nomination du délégué général de la FFMJC dans les années 1970. Il écrit : *« Le Conseil avait désigné Claude DADE-BRENJOT Directeur de la MJC Théâtre de Colombes, qu'il avait transformé en une Maison phare de la FFMJC. Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avait, en effet, utilisé tous les moyens en sa possession pour empêcher la nomination d'un communiste, Maire Adjoint à Colombes et surtout responsable CGT des directeurs de MJC. »*

En réalité, Claude DADE-BRENJOT n'était pas encore élu municipal. Il était par contre l'un des responsable CGT de la protestation contre le désengagement financier de l'Etat.
Le Secrétariat d'Etat entendait ne pas perdre la haute main sur les nominations à la FFMJC pour pérenniser sa politique.
Suite aux pressions du secrétariat d'Etat et aux manœuvres de l'appareil fédéral, le poste ne fut pas occupé.

La protestation contre le désengagement financier de l'Etat continuait à monter de toutes les régions MJC. Elle finit par pousser la nouvelle direction fédérale, le Président Robert LENOIR et son délégué général agréé André JAGER, à accepter une manifestation à Paris.

Ce fut un succès en nombre de participants débordants la Place de l'Hôtel de Ville, la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel Matignon.

des Minguettes ».

Ce fut également une grande entourloupe.
La direction fédérale, avec le concours d'une agence de publicité s'ingénièrent à travestir la manifestation en la couvrant du slogan « Help ! » emprunté à un groupe de chanteurs à succès avec force calicots, maillots sérigraphiés, autocollants et voitures sono.
Il s'agissait de rendre plutôt illisibles et inaudibles les revendications.
La manifestation étant ensuite dirigée vers une « saucisse partie » conviviale...

Aucune délégation ne fut reçue par les services de l'Etat. Le délégué général ne fut pas titularisé par le Conseil.
Son remplaçant, Gérard KOLPACK, agréé également, s'employa à faire voter par le Conseil, sans concertation, une ponction substantielle dans le budget des salaires, alimenté par les collectivités locales.
Il s'agissait de faire suppléer aux collectivités locales la baisse des subventions d'Etat.
Cette décision ne vint pas calmer les revendications. Le Conseil vota ensuite contre d'autres projets du délégué général qui démissionna.
Mais le transfert de charge sur les collectivités locales fut continué par les directions successives...
Le climat est devenu exécrable suite à l'agression engagée par les services de l'Etat à l'encontre des MJC et malgré les efforts déployés afin de faire chuter les passions.
L'ostracisme culturel et politique laissera des traces...

Laurent BESSE l'illustre en citant la situation de la MJC de Courbevoie, créée aux lendemains de la Libération et qui demanda vingt sept ans au Maire pour aboutir à sa fermeture :

« Le Maire : - *Quand vous montez TCHEKOV, vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes pas de gauche.*

Le Directeur : - *TCHEKOV n'est pas de gauche.*

Le Maire : - *C'est un Russe !... Vous avez programmé le Potemkine et La Caravane a monté une pièce de BRECHT, ~~et~~ vous avez invité Jean FERRAT...*

Le Directeur : - *Le Président fait partie de la paroisse Saint Maurice.*

Le Maire : - *Il y a des catholiques qui sont pires que les communistes. »*

Le livre de Laurent BESSE est important pour toute bibliothèque de MJC.
Il ne peut qu'inciter à libérer d'autres contributions afin de rendre vivante l'histoire des MJC, en la rendant utile à leur défense et leur développement au service des populations dans leurs diversités d'âges, d'origines et d'opinions.

Claude DADE BRENJOT

Echos des Instances... Echos des

(suite de la page 3)
confédération des MJC, déclare Philippe BORDIER en parlant de la scission, *Nous avons eu un très bon contact. Certes, ce n'est pas nouveau, les contacts sont réguliers avec le président et le délégué général de la confédération, mais aussi, au niveau des fédérations régionales de Méditerranée et de Normandie qui ont entrepris avec leurs homologues* (de la scission), *un travail en commun.*
Nous avons convenu de poursuivre le rapprochement.
Nos amis de la confédération proposent que nous fêtions ensemble le 60ème anniversaire de la FFMJC. Une très bonne idée à laquelle le délégué général et moi-même avons donné notre accord ! » a conclu le président.

Pierre EDMI, pathétique, prend la parole : *« J'ai vécu avec beaucoup d'amertume la scission, en tant que secrétaire de la FFMJC, on a des torts réciproques... Nous avons été traînés dans la boue, insultés...*
Je fais toute confiance à Frédéric PRESLE (président de la scission)*...Si nous avons une chance de pouvoir faire un chemin ensemble, nous devons le faire...c'est notre seule chance de survie ».*

François CHASTAIN, secrétaire de l'UG CGT MJC rétablit la réalité des faits *« La CGT n'a cessé de s'opposer à la scission, d'y faire échec et d'œuvrer au rassemblement des MJC de France. Les MJC ont été entrainées dans une scission, organisée par des délégués et des appareils régionaux, qui n'a cessé de les affaiblir.*
Il est donc nécessaire de rechercher l'unité des MJC pour agir, et s'il y a un anniversaire à souhaiter, c'est celui des MJC de France et non celui des appareils nationaux ...».

Le président demande au conseil d'approuver la démarche initiée avec la scission : Pour : 16, Contre : 0, Abstentions : 2. (Les DPN CGT se sont abstenus)

Le dernier point de l'ordre du jour sur les activités « culture » de la FFMJC, restera en suspend.
Les administrateurs s'en allaient...

Bureau FFMJC 1er mars 2008

Les voyages par mimétisme élyséen se poursuivent à la FFMJC.

Ce jour-là, le bureau fédéral avait fait le déplacement, aux frais de la FFMJC, à Martigues, sur les bords de la Méditerranée.
Le lieu avait mobilisé les participants qui étaient invités à préparer l'Assemblée Générale de la FFMJC de Poitiers et à réfléchir à ses relations avec les scissions AREGES et UNIREG...
Une rencontre avec le Conseil d'administration de la région devait suivre.

La préparation de l'AG fédérale n'était, en réalité, qu'un prétexte, et la discussion ne dura que quelques minutes...
Chacun attendait la suite...

« Nous sommes tous les enfants d'André PHILIP, et il nous faut faire l'analyse sur ce qui a divisé les MJC, déclare le président BORDIER grandiloquent, *Nos relations avec la CMJCF*
(l'organisation nationale des scissions) *sont bonnes, on voit se développer des rapprochements entre les fédérations régionales. Il nous faut donc prendre en compte ces réalités. »*

Philippe BORDIER poursuit : *« En ce qui concerne la Méditerranée, les deux fédérations*
(la FRMJC, et (suite page 6)

(suite de la page 5)
celle de la scission) *sont en difficulté financière. Nous devons apporter des solutions à leurs problèmes économiques... Cela pourrait être, par exemple, un délégué régional commun à chacune d'elles...Le départ à la retraite de Christian MAUREL nous en donne l'occasion..., et de plus, elles sont d'accord l'une et l'autre... »*

Un projet qui ne soulève aucune opposition et semble faire l'unanimité des membres du bureau, à l'exception toutefois des DPN CGT qui ne perçoivent pas dans la proposition avancée, une volonté de rapprochement des MJC pour agir et gagner des moyens financiers publics, mais, au contraire, une recherche d'économie de bout de chandelle par une fusion des appareils au détriment des MJC et de leur développement.

Le Bureau de la FFMJC allait rencontrer quelques minutes plus tard le CA de la FRMJC sur cette question.

Patrick CALLAÏNI président de celle-ci, fait les présentations puis, entre dans le vif du sujet : *« Nous sommes dans une dynamique de rapprochement c'est une affaire de raison entre nous. Il n'y a pas de brouille liée au passé, ce qui nous préoccupe, c'est la question économique...La FRMJC a de faibles ressources, et nos amis* (de la scission) *ont un déficit cumulé de 230 000 €...*
Nous avons entendu la proposition de Gilles LE BAIL, d'un délégué régional commun et nous y sommes tout à fait favorables, bien que cela pose des problèmes avec la gestion des personnels...

Gilles LE BAIL, désigné comme étant l'instigateur du projet, complète : *« Le bureau de la FFMJC et celui de la CMJCF se sont rencontrés cette semaine. Il n'y a pas d'objections au projet...toutefois la confédération des MJC demande des garanties politiques... ».*

Le silence qui suivit, cachait mal les avis plus mitigés qu'il n'y paraissait à priori…la question, semble-t-il, méritait réflexion…

Huguette BONOMI représentante du syndicat SUD culture, débordant d'enthousiasme pour cette initiative de la direction, s'agitait, sur sa chaise.
Le temps de la réflexion représentait un risque et, elle ne voulait pas, en effet, assister à l'enterrement du projet avant même de l'avoir vu naitre…
Il est vrai qu'Huguette BONOMI, a été avec son syndicat, une militante active de la scission organisée dans la région de Grenoble.

Puis, à peine manipulatrice, elle encourage, les supporters gagnés à sa cause, à ne pas rester silencieux.
Ce qu'ils ont fait, sans conviction cependant, car leur nostalgie avec la page qui se tourne, l'emportait sans conteste sur leur volonté d'en ouvrir une nouvelle…

« Nous ne sommes pas à un enterrement, déclare Pierre EDMI qui avait perçu un malaise dans l'assemblée *j'ai espoir dans la fédération et à sa capacité à travailler avec l'autre réseau des MJC »...*

Puis satisfait de cette « concertation » le bureau de la FFMJC, unanime, donnera mandat au délégué général pour finaliser le projet.

Quant au rassemblement des MJC, pour commémorer le 60ème anniversaire *« Il a été décidé d'un commun accord de ne pas le tenir. Il sera remplacé par un site sur internet...,* a précisé Gilles LE BAIL, *la CMJCF n'était pas intéressée »* dit-il courageux, en faisant porter la responsabilité aux autres.

Puis le bureau reprit son cours normal… jusqu'à ce que l'horaire du train qui allait rapatrier tout le monde impose de lever la séance…

CA FFMJC 5 et 6 avril 2008

En ouverture de séance, Philippe BORDIER, dans une brève allocution, rend hommage à Jean LAURAIN, président d'honneur de la FFMJC, et Michel MAUGRAS, ancien administrateur, disparus récemment.
Après une minute de silence, observée par les membres du CA, le secrétaire, Patrick CALLAÏNI est invité à présenter le projet de rapport moral pour l'AG.

Dans la discussion qui suit Marc LESVESQUE se lance dans une critique qui n'en finit pas… *« Je ne peux pas tout critiquer, il me faudrait l'après-midi ».* Ses collègues, qui le connaissent bien, l'en dissuadent. Il poursuit néanmoins *« le rapport fait une analyse manichéenne de la société...Il laisserait entendre que SARKOZY n'aurait pas de vrais projets politiques, quelle erreur !... Sur les banlieues, je ne suis pas d'accord avec le rapport. On ne peut pas envoyer aux MJC le rapport tel qu'il est »* déclare, en substance, l'intervenant qui n'avait pas tout à fait tort.
Alain MOREAU qui n'était aucunement préoccupé par le contenu intervient *« Ce rapport a une grande qualité, et je l'approuve, il ne fait que quatre pages... ».*
C'est un point de vue, en effet !

François BOVET réagit : *« Je ne me retrouve pas dans cette analyse politique, langue de bois, je ne voterai pas ce texte en l'état... ».*
Christophe HUBERT, ancien président de la MJC de Dieppe prend la relève : *« Si dans ma MJC on pratiquait comme vous êtes en train de le faire, notre mandat ne durerait*
(suite page 7)

HOMMAGE A JEAN LAURAIN

Je rends hommage à Jean LAURAIN que j'ai fréquenté comme responsable syndical.

Je ne veux ni taire, ni ignorer nos désaccords ni les ambivalences de Jean LAURAIN que la CGT a combattus.

Mais, je veux souligner le poids positif de Jean LAURAIN au service de l'Education Populaire et des MJC.

La disparition de Jean LAURAIN prive la FFMJC de l'un des témoins et acteurs des temps où la Fédération Française savait rassembler, autour de la présidence de Paul JARGOT, une large majorité, et résister aux politiques menées au nom de l'Etat contre le droit d'association des MJC et leurs projets MJC laïcs, démocratiques et d'Education Populaire.

Je rends hommage à cet homme qui a porté des valeurs qui ont fondées les MJC et la FFMJC.

Gageons que d'autres acteurs comme Jean LAURAIN se sont déjà levés et se lèveront encore afin d'assurer le développement des MJC et de leurs Fédérations.

Claude DADE BRENJOT

(suite de la page 6)
pas longtemps... Le rapport moral doit rendre compte de notre gestion et de la mise en œuvre des orientations décidées à l'AG précédente. Ce que vous ne faites pas... D'autre part, le rapport fait état de la participation de la FFMJC aux instances du CNAJEP et autres organisations. Mais, quels sont les points de vue et positions de la FFMJC, exprimés au nom du CA dans ces organisations ?...» L'intervenant vidait son sac. Les remarques étaient pertinentes et de bon sens. Il poursuit, *« je pense qu'il est urgent de parler aussi, de l'absence de pratiques démocratiques à la FFMJC, les exemples sont patents. Nous devons y mettre un terme »* et Christophe HUBERT de citer les entraves au CCE, et le mépris dans lequel les élus des MJC sont tenus par l'appareil fédéral…

Le débat était lancé.

Antoine BAILLOEUL intervient à son tour : *« Ce rapport ne veut pas aborder ce qui se passe à la FFMJC. C'est-à-dire, les dérives, les remises en cause des accords collectifs, l'absence de concertation sur tous les sujets ... Vous êtes en train de remodeler un projet et une organisation. Vous ne voulez pas en parler et voulez avancer masqués... »* déclare le président de la FRMJC Nord Pas de Calais.

François BOVET revient à la charge : *« Le rapport doit également partir de ce que vivent les MJC et leur ouvrir des perspectives qui peuvent alimenter un débat... Il ne dit rien sur les municipales, sur les rapports avec la confédération... »* faisant allusion aux scissions.

Les défenseurs du rapport n'étaient pas légion dans l'assistance… Ce qui ne voulait pas dire, non plus, que la majorité des administrateurs silencieux, pour la plupart, partageaient le point de vue des intervenants précédents. Comme toujours, le climat était au consensus…

Philippe BORDIER qui ne savait pas trop comment sortir de cette impasse, propose la mise en place *« d'un groupe de travail chargé de reprendre les textes du rapport à partir de notre discussion... et que nous adopterons par mail... puisqu'il n'y a plus de réunion de CA avant la tenue de l'AG... »*

L'assemblée silencieuse semblait approuver le dispositif proposé…
« Le vote virtuel n'apporte aucune garantie démocratique, nous y sommes donc opposés, protestent alors, les DPN CGT, *et d'autre part, il n'est pas possible qu'il n'y ait plus d'instance avant l'AG ! Qu'en est-il de l'adoption des rapports financier et d'orientation, de la validation des candidatures, de l'examen des éventuelles motions ?... Il reste encore beaucoup de travail au CA avant l'Assemblée Générale »* ont conclu les élus CGT.

Le président, malin, qui a perçu les difficultés au devant desquelles il allait, en maintenant une telle impréparation de l'AG, réagit : *« Pour l'adoption du rapport moral nous n'avons plus le temps, ce sera le mail. Quant à la nécessité de tenir une instance, je l'admets, elle sera convoquée la veille de l'AG pour valider les candidatures, les motions, voire la motion d'orientation que j'écrirai moi-même. Elle sera validée par un vote virtuel du Bureau fédéral... »*

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le conseil procéda à la mise en place de la commission des litiges.

Gilles LE BAIL était chargé de présenter l'avancée des travaux de réécriture du fameux « projet fédéral » dont tout le monde parle sans trop savoir de quoi il parle…
« La commission mise en place en janvier dernier ne s'est pas réunie... Il a été décidé d'échanger par mail... mais il n'y a pas eu de contribution écrite, hormis celle de Gilles ROUBY » avoue le délégué général.
Comme le sujet n'intéressait personne, le président BORDIER déçu, passa au point suivant de l'ordre du jour.

C'est alors que le CA assiste à un passage de relais, entre les représentants des Syndicats CFDT et SUD culture, comme si ces deux syndicats ne faisaient plus qu'un !
Jean-Marie MARTIN (CFDT) présent à l'ouverture de séance quitte la salle. Brigitte THOMAS (SUD culture) arrive…

Etrange chassé-croisé !

Georges RIVET prend la parole. Le CA allait enfin avoir un aperçu des comptes 2007 de la FFMJC.
« J'ai eu peu de temps pour préparer, annonce t-il, *le résultat d'exploitation pour 2007 est de – 479 000 €... l'an dernier, il était de - 600 000 € »* annonce t-il avec satisfaction… pour ajouter : *« le résultat exceptionnel est de – 283 000 € et le résultat financier de –1150 € »*

Il ne fallait pas sortir d'une grande école pour déterminer la réalité du déficit de l'exercice 2007 qui s'élève, comme en a convenu le trésorier, à – 764 000 € *« soit une situation nettement aggravée comparée à 2006, et sur laquelle les mesures prises de régressions sociales censées redresser la situation, n'ont eu aucun effet...»* ont fait remarqué les DPN CGT, (suite page 8)

LE MAI 1968

Dans son livre que Gérard FILOCHE consacre à Mai 68, édité par GA WSEWITCH, l'auteur apporte à ces évènements une contribution essentielle qu'il qualifie comme suit :
« Que de haine contre le plus grand mouvement de grève de l'histoire de France.
Il y eut deux Mai 68. L'un superficiel, mondain, marginal ; l'autre : social, révolutionnaire, solidaire... Sarkozy a fait « l'ouverture » avec le Mai 68 mondain (Kouchner) dans son gouvernement de contre révolution conservatrice. Son but ? Battre les héritiers du vrai Mai 68, celui des employés et ouvriers qui continuent à lutter pour une autre répartition des richesses, pour le droit du travail, les salaires et les retraites.
Un combat séculaire ».

C'est le récit engagé des quarante dernières années de luttes sociales que nous délivre un acteur de Mai 68, inlassablement ancré au cœur de la gauche.
Gérard FILOCHE est Inspecteur du Travail, militant syndical et politique.
Il est rédacteur en chef de la revue « Démocratie et Socialisme ».

(Suite de la page 7)
qui ont ajouté : *« La politique économique et sociale que la direction fédérale anime est catastrophique pour les MJC et les personnels ».*
Il n'y aura pas de débat. Les administrateurs étaient satisfaits. Ils approuveront le compte de résultat présenté, sans demander à voir le compte de bilan 2007 …
Pour : 16, Contre : 2, Abstentions : 5. Les DPN CGT ont voté contre.
Quant au rapport financier qui sera présenté à l'AG… se sera une surprise…

Le CCE FFMJC, conformément à ses prérogatives, a utilisé en 2007, le « droit d'alerte » que lui confère la loi, pour contrôler et proposer des solutions au redressement indispensable de la gestion fédérale.
Il était assisté dans cette tâche par un cabinet comptable qui avait dépêché pour la circonstance un commissaire aux comptes.
L'expertise de celui-ci, suivie du rapport du CCE était à la demande de ce dernier, à l'ordre du jour du conseil d'administration. La totalité des rapports n'avaient pas été distribués à l'assistance… Ce qui n'allait pas aider à la réflexion…C'est ainsi que les administrateurs n'auront qu'une vague idée de l'expertise réalisée et des préconisations qu'elle contient.
Le rapport précise en substance : *« Les mesures de redressement adoptées par le CA de la FFMJC sont axées sur la réduction de la masse salariale, sans répondre aux dysfonctionnements structurels de la Fédération. »* et l'expert-commissaire aux comptes de préconiser une série de mesures à prendre, comme *« la séparation du budget des taux moyens et des salaires correspondants, avec le budget de fonctionnement de la FFMJC… »* confirmant ainsi une demande des élus CGT.

Des propositions que ne partageait pas le président car *« elles vont changer la nature même de la FFMJC ».*
Brigitte THOMAS, qui veut en découdre avec la majorité élue du CCE, intervient agressive : *« Le rapport du CCE est malhonnête, il a couté cher à l'employeur et je le trouve ridicule… Il fait des affirmations qui lui permettent de développer de fausses théories… »*
L'intervenante faisait sans doute référence aux sursalaires octroyés par les directions successives auxquels elle n'est pas étrangère…
Gilles ROUBY, qui, ne manque jamais l'occasion de lui apporter son soutien, poursuit *« Nous ne sommes pas dupes…On nous agite le chiffon rouge…Il faut tordre le coup aux préconisations du CCE ».*
Le délégué général ne semblait pas partager ces points de vue : *« Le rapport est beaucoup mieux que le précèdent. Le travail avec le cabinet s'est bien passé… Pour la gestion des salaires, c'est une nécessité aujourd'hui d'avoir de la clarté comme le demande le CCE. »* et, comme elle y est obligée par la loi, la direction informe le CA qu'elle prépare une réponse écrite aux préconisations du CCE… (affaire à suivre).
Ce point de l'ordre du jour étant épuisé, Brigitte THOMAS quitte la salle, et s'en va…

La réalisation d'un site internet en commun avec les scissions, à l'occasion du 60ème anniversaire des MJC déclencha une discussion de forme, interminable.

Le sujet suivant allait soulever plus de réactions. Il s'agissait de la mise en place d'un poste de délégué régional commun à la FRMJC Méditerranée et à la scission de cette région.
Les administrateurs découvraient le sujet.
Le délégué général en charge du dossier présente le projet : *« Le délégué retenu travaillerait à mi-temps pour la FRMJC et l'autre mi-temps pour l'ADL,* (la scission), *nous envisageons la création, à moyen terme, d'une Union de fédérations de MJC en PACA »*...Puis Gilles LE BAIL décline les modalités de recrutement, de financement du poste, en prenant soin de ne pas parler du salaire et des conditions de travail du titulaire du poste…
Des mains se lèvent.
François BOVET, de la région Méditerranée précisément, et les intervenants qui suivirent, allait donner le ton de la discussion : *« Je ne comprends pas cette précipitation, l'ADL a un très grave déficit structurel, on va beaucoup trop vite en besogne ».*
« Nous ne sommes pas d'accord », disent les uns sans autre explication, *« un délégué ce n'est pas un VRP multicartes »* déclarent les autres.

Bref la pilule avait du mal à passer malgré les efforts déployés par le président, qui soumet la mise en œuvre du projet à un vote à bulletins secrets. Les mandats sortent des poches…
Pour : 11, Contre : 9, Blanc : 2
Les DPN CGT ont voté contre.

Avant de clore la séance, le délégué général à l'occasion du départ en retraite du délégué de Bourgogne, proposa, pour pourvoir au remplacement, la mise en place d'un délégué régional commun aux FRMJC de Bourgogne, Franche-Comté, Alsace et Champagne-Ardenne *« Ce n'est que le respect du plan de redressement que vous avez adopté »* précisa-t-il aux administrateurs qui manifestaient une opposition.
La proposition est adoptée.
Les DPN CGT ont voté contre.

La Commission Administrative de l'UG

Collège des Membres élus :
Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine), **Aïssa BEN BRAHAM** (MJC Colombes), **Nora CATTEAU** (MJC Mons en Baroeul) **François CHASTAIN** (FFMJC), **Véronique CHIZELLE** (MJC Pont de Claix), **Claude DADE-BRENJOT** (Ile de France), **Frédérique DADE-BRENJOT** (MJC Colombes), **Bernard DESBOIS** (FRMJC Pays de Loire), **Jean-Marc DUMAS** (FRMJC Bourgogne), **Arnaud GUICHAROUSSE** (FRMJC Aquitaine), **Gérard LAMBERT** (FRMJC Rhône Alpes), **Jean-Pierre LANGUIL** (FRMJC Normandie, **Jean-François LAURENT** (Ile de France), **Marie-Françoise LELIAS** (MJC Saumur), **Marie-José MALATERRE** (FRMJC Aquitaine), **Céline MISERY** (FRMJC Aquitaine), **Nicolas NEVEU** (FRMJC Aquitaine), **Annie POLLET** (FRMJC Nord pas de Calais), **Eric MOUVEAUX** (FRMJC Nord-Pas-de-Calais), **Michel PROST** (FRMJC Champagne-Ardenne), **Gérard ROBIN** (FRMJC Poitou-Charentes), **Thierry RUNGETTE** (FFMJC), **Marie-Andrée THOUVENIN** (FRMJC Lorraine), Pierre **WAECKERLE** (FRMJC Lorraine).

Collège des Unions et Syndicats Régionaux :
Alsace : **Wladislaw LABOWICZ**, Aquitaine : **Joël LOPES**, Bourgogne : **Jean-Marc DUMAS**, Caen-Rouen : **Pierre TRACHEZ**, Champagne-Ardenne : **Moussa ZIDOUR**, Franche-Comté : **Philippe DOYEN**, Rhône-Alpes : **Gérard LAMBERT**, Ile de France : **Didier MICHOUD**, Lorraine : **Jean-Jacques HEURTEL**, Nord Pas de Calais : **Eric MOUVEAUX**, Pays de Loire : **Bernard DESBOIS**, Poitou-Charentes : **Jean-Pierre TREMEL**, Directeurs chargés de délégations régionales : **Dominique DOBUA**. Retraités : **Daniel VANDECASTELE**.

Bureau de l'Union Générale :

Secrétaire Général : François CHASTAIN
Secrétaires : Gérard ANDRE, Thierry RUNGETTE, Claude DADE BRENJOT, Jean-François LAURENT.
Membres du Bureau : Véronique CHIZELLE, Bernard DESBOIS, Marie-José MALATERRE, Jean-Marc DUMAS, Gérard LAMBERT, Daniel VANDECASTELE.